Document : La fonction du droit

Le droit a une double fonction :

1 - Il établit des institutions qui servent de cadre à la vie sociale :

Institutions administratives : les ministères, les administrations de l'Etat et des collectivités publiques. Leur fonction est de gérer les grands services publics : éducation, routes et travaux publics, armée, police….

Juridictions : Les tribunaux assurent le service public de la justice. On ne peut laisser les individus régler eux-mêmes les différends : il est interdit de 'se faire justice soi-même'. Ce serait source désordre, violences de toutes sortes.

2 - Il définit les prérogatives et les droits des personnes.

Toute l'activité industrielle et commerciale, la vie familiale et également l'ensemble de la vie de tous les jours est régis par le droit. C'est le droit qui répond à la question : « que faire ? » dans des situations banales telles que :

* J'achète des saucissons et je suis intoxiqué.
* Un automobiliste me renverse et me casse la jambe
* Il me semble que mon employeur a omis une prime sur mon bulletin de paie.

Toute la vie, celle de l'État et celle des citoyens, est donc régie par le droit.

Travail à faire :

1. Relever les différentes fonctions du droit ?

2. Distinguer entre le droit subjectif et le droit objectif